

C A N A D A
 PROVINCE DE QUEBEC
 CITE DE SILLERY

REGLEMENT NO 640

AMENDANT LE REGLEMENT NO 267 DE CONSTRUCTION
 ET DE ZONAGE DANS LA ZONE AZ

IL EST DECRETE ET RESOLU par le présent règlement que le règlement numéro 267, modifié par les règlements numéros 273, 274, 280, 282, 284, 291, 327, 329, 343, 344, 345, 353, 356, 370, 381, 391, 392, 394, 398, 411, 414, 436, 439, 442, 447, 453, 460, 464, 469, 470, 480, 501, 505, 521, 534, 535, 541, 558, 563, 571, **576, 583, 586, 627** et 634, par la Loi 2-3 Elisabeth II, chapitre 82, article 12 et par la Loi 4-5 Elisabeth II, chapitre 88, article 3, est de nouveau modifié comme suit:

1. L'article 144 dudit règlement est amendé en y ajoutant, après le sous-paragraphe (8) du paragraphe (g) le sous-paragraphe (9) suivant:

(9) - Pour un bureau de consultations médicales vétérinaires.

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Georges Beavel
 GREFFIER

Jules Beaulieu
 MAIRE

Avis de motion: Séance du 4 août 1969.

Lecture et adoption: Séance du 18 août 1969.

Date de référendum: 27, 28 septembre 1969.

Avis de promulgation: L'ACTION: 1er OCTOBRE 1969

QUEBEC CHRONICLE TELEGRAPH: 1er octobre 1969.

EN VIGUEUR: 2 octobre 1969.

AVIS PUBLIC

C A N A D A
 PROVINCE DE QUEBEC
 CITE DE SILLERY

AVIS DE PROMULGATION DU REGLEMENT NO 640

SOYEZ AVISES qu'à sa séance générale du 18 août 1969, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté un règlement portant le numéro 640 amendant le règlement numéro 267 de construction et de zonage dans la zone AZ.

Le dit règlement a été approuvé par référendum les 27 et 28 septembre 1969.

Le dit règlement est déposé à mon bureau où les intéressés peuvent le consulter.

SILLERY, 29 septembre 1969.

Le Greffier

(SIGNE) " GEORGES GRAVEL "

GEORGES GRAVEL

PUBLIC NOTICE

C A N A D A
 PROVINCE OF QUEBEC
 CITY OF SILLERY

NOTICE OF PUBLICATION OF BY-LAW NO.640

NOTICE is hereby given that at a general meeting held on August 18, 1969, the Municipal Council of the City of Sillery adopted a by-law No. 640 amending the construction and zoning by-law in zone AZ.

The said by-law No. 640 has been approved by referendum on September 27 and 28, 1969.

The said by-law No. 640 has been deposited at my office where interested parties may consult same.

SILLERY, September 29, 1969.

(SIGNED) " GEORGE GRAVEL "

GEORGE GRAVEL
 City Clerk

JE, soussigné, Georges Gravel, certifie avoir publié les avis ci-dessus par affichage, au bureau de l'Hôtel de Ville, et par insertion dans l'ACTION et le QUEBEC CHRONICLE TELEGRAPH.

SILLERY, 6 octobre 1969.

Le Greffier

Georges Gravel
 GEORGES GRAVEL

AVIS PUBLIC

C A N A D A
 PROVINCE DE QUEBEC
 CITE DE SILLERY

SOYEZ AVISES qu'à sa séance générale du 18 août 1969, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté un règlement portant le numéro 640 amendant le règlement de construction et de zonage dans la zone AZ.

Un référendum sera tenu pour l'approbation de ce règlement le 27 septembre 1969, et la votation aura lieu à l'Hôtel de Ville de Sillery, de neuf heures du matin à sept heures du soir.

Le dit règlement numéro 640 est déposé à mon bureau où les intéressés peuvent le consulter.

SILLERY, 25 août 1969.

LE GREFFIER

(SIGNE) "GEORGES GRAVEL"

GEORGES GRAVEL

PUBLIC NOTICE

C A N A D A
 PROVINCE OF QUEBEC
 CITY OF SILLERY

NOTICE is hereby given that at a general meeting held on August 18, 1969, the Municipal Council of the City of Sillery adopted a by-law No. 640 amending the construction and zoning by-law in zone AZ.

A referendum will be held for the approval of this by-law on September 27, 1969, and voting will be held at the Sillery City Hall, 1445 Maguire Avenue, from nine o'clock in the forenoon to seven o'clock in the evening.

The said by-law has been deposited at my office where interested parties may consult same.

AUGUST 25, 1969.

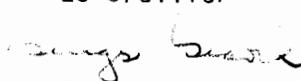
(SIGNED) "GEORGE GRAVEL"

GEORGE GRAVEL
 City Clerk

JE, soussigné, Georges Gravel, certifie avoir publié les avis ci-dessus par affichage, au bureau de l'Hôtel de Ville, et par insertion dans L'ACTION et le QUEBEC CHRONICLE TELEGRAPH.

SILLERY, 29 août 1969.

Le Greffier


 GEORGES GRAVEL